GRAND CONSEIL **QUE 2267-A**
de la République et canton de Genève

POST TENEBRAS LUX

Date de dépôt : 19 novembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Les TPG achètent des vieux autobus pour en faire quoi ?

En date du 31 octobre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il a été porté à ma connaissance que les TPG ont acheté récemment un certain nombre de véhicules auprès d'un mandataire œuvrant pour la régie publique.

Ces véhicules seraient dans un état catastrophique et il faudrait investir un certain montant pour les remettre en état.

Alors que les TPG vont offrir au gouvernement tunisien près de 200 autobus, il est aberrant de racheter de vieux véhicules à un concessionnaire.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quelles sont les raisons qui ont poussé la direction des TPG à acheter ces véhicules ?***
- ***Combien de véhicules d'occasion ont été achetés ?***
- ***Pour quel montant ?***
- ***Est-ce que ces véhicules sont destinés au marché genevois ?***
- ***Dans la négative, est-ce que ces véhicules ont été rachetés pour être offerts à la Tunisie ?***
- ***Est-ce que ces véhicules vont être remis en état et, si oui, pour quel montant ?***

En remerciant, par avance, le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

– ***Quelles sont les raisons qui ont poussé la direction des TPG à acheter ces véhicules ?***

Les Transports publics genevois (TPG) se sont engagés à faire évoluer leur flotte de véhicules. D'ici à 2030, tous leurs bus thermiques seront remplacés par des bus 100% électriques. Cette transition se fera progressivement, afin d'assurer la continuité de leur mission de service public.

Dans l'attente de l'électrification complète de leur flotte, les TPG continuent d'exploiter des autobus arrivant en « fin de vie ». Il s'agit de bus diesel Mercedes Citaro, mis en service il y a plus de 15 ans, affichant pour certains plus d'un million de kilomètres au compteur.

Afin de garantir la fiabilité de leur offre et de pallier les limites techniques d'une flotte vieillissante, les TPG ont récemment procédé à l'acquisition exceptionnelle d'autobus d'occasion auprès de leurs sous-traitants.

Ces véhicules, bien que thermiques, présentent plusieurs avantages. Ils arborent un habillage cohérent avec la flotte des TPG et sont dotés de technologies similaires à celles des autobus TPG, notamment le système de détection des feux. Ils sont également déjà connus des équipes de maintenance, ce qui facilite leur intégration rapide.

Ces acquisitions ponctuelles visent à répondre aux contraintes opérationnelles liées à l'usure avancée de certains véhicules ou au remplacement des véhicules accidentés.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté des TPG d'assurer une transition énergétique maîtrisée, en cohérence avec leur mission de service public.

– ***Combien de véhicules d'occasion ont été achetés ?***

Quatre véhicules d'occasion présentant un kilométrage inférieur à la moyenne de la flotte des TPG ont été acquis.

– ***Pour quel montant ?***

Pour un montant de 350 000 francs HT.

– ***Est-ce que ces véhicules sont destinés au marché genevois ?***

Oui, ces acquisitions ponctuelles visent à répondre aux contraintes opérationnelles liées à l'usure avancée de certains véhicules ou à remplacer des véhicules accidentés. A terme, ces bus pourront également être mobilisés pour la cellule de transport du canton de Genève en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle, telle qu'une pénurie d'électricité.

– ***Dans la négative, est-ce que ces véhicules ont été rachetés pour être offerts à la Tunisie ?***

Non.

– ***Est-ce que ces véhicules vont être remis en état et, si oui, pour quel montant ?***

Oui, des travaux de maintenance, entrant dans les frais de fonctionnement relevant du programme d'entretien courant des TPG, sont prévus afin de mettre ces véhicules en conformité avec les standards des TPG et de garantir leur exploitation jusqu'en 2030.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Thierry APOTHÉLOZ